



À TOUTES LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Corsier-sur-Vevey, le 3 décembre 2025 /Tm

Règlements des compétitions internationales et application stricte des règles d'accréditation - Sanctions disciplinaires

Cher-ère Président-e, Cher-ère Secrétaire Général,

UWW souhaite informer toutes les fédérations nationales des changements apportés au « [Règlement général pour championnats et compétitions internationales](#) ». La plupart des modifications sont des révisions textuelles visant à garantir une application uniforme dans l'ensemble des disciplines. Les points suivants résument les principales nouveautés ainsi que les sanctions correspondantes :

Exigences relatives aux visas (Article 6)

Les organisateurs doivent veiller à ce que les garanties de visa obtenues auprès des autorités soient effectivement délivrées. Si les visas ne sont finalement pas émis malgré les garanties reçues, les cas spécifiques feront l'objet d'une enquête et des sanctions seront imposées en fonction des conclusions de celle-ci.

Changement de salle et/ou de ville (Article 6)

Tout changement de salle et/ou de ville annoncé moins de six mois avant la compétition entraînera une amende de 10'000 CHF. UWW pourra également désigner un inspecteur afin d'évaluer les nouvelles conditions d'organisation.

Hébergement et Repas (Article 29)

Toute infraction liée à l'hébergement ou à la qualité, la quantité ou la disponibilité des repas entraînera des sanctions financières déterminées par UWW.

De plus, il a été porté à notre attention qu'un nombre croissant de personnes ont d'accédé à des événements de l'UWW en utilisant des accréditations non autorisées ou frauduleuses.

Cela inclut :

- L'utilisation d'accréditations d'événements précédents.
- L'utilisation d'accréditations appartenant à d'autres coéquipiers.
- La falsification d'accréditations pour contourner l'inscription sur Athena.
- L'accès à des zones au-delà de leur discipline/style enregistré.

La sécurité sur l'aire de compétition, dans les zones d'échauffement et dans l'ensemble des installations est essentielle pour protéger nos athlètes, entraîneurs, officiels et le personnel médical.

Les organisateurs doivent mettre en place une sécurité adéquate pour contrôler tous les accès et refuser l'entrée à toute personne utilisant une accréditation non autorisée ou n'ayant pas d'accréditation. Pendant la compétition, le Comité d'Organisation doit s'assurer que tous les points d'accès du site (y compris les zones d'hospitalité et VIP) soient sécurisés et contrôlés par du personnel de sécurité conformément aux accès indiqués sur chaque accréditation.



UNITED WORLD WRESTLING

À compter du 1er janvier 2026, l'UWW appliquera des mesures strictes concernant l'usage abusif des accréditations :

1. Les personnes qui partageront ou utiliseront de manière abusive leur accréditation seront sanctionnées.
2. Leur fédération nationale encourra une amende de 3 000 CHF par cas.

Chaque personne accréditée est responsable de l'utilisation correcte de son accréditation et ne doit pas la partager. Pour rappel, si une accréditation est perdue ou volée, elle peut être réimprimée au centre d'accréditation moyennant des frais (200 CHF).

Nous comptons sur toutes les fédérations pour veiller au respect des règles d'accréditation et pour rappeler ces directives à tous les participants. Nous vous remercions de votre coopération afin de garantir un environnement sûr et sécurisé lors de tous les événements UWW.

Cordialement,


Carlos Roy
Secrétaire général de l'UWW